



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n° 2015/77

OBJET : PROGRAMME DE MAINTENANCE (P.D.M) DES SENTIERS DE RANDONNEE INSCRITS AU PDIPR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVU de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, incluant les itinéraires VTT (hors pistes de descente de Pra loup et du Sauze).

CONSIDERANT que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % de la dépense HT par le Département,

VU le programme de travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature » estimé à la somme de **12 000 € HT**,

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté,
- DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux,
- SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT ,
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : **12 000 € HT** (soit 14 400 € TTC)

Recettes :

Subvention sollicitée (50 % de 12 000 € HT)... 6 000 €
Autofinancement Communauté..... 6 000 €

Total Recettes **12 000 €**

-RAPPELLE que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté - Section de Fonctionnement – service 006 - art 6288 Dépenses et art 7473 Recettes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

